

VIVONS L'ART AU QUOTIDIEN ! ART IN SITU OAI
TABLE RONDE OAI / AAPL « COMMENT INTÉGRER
L'ART AU CONSTRUIT ET À L'ESPACE PUBLIC »

“ Dans le cadre de l'initiative Art in Situ OAI, l'OAI et l'AAPL ont l'avantage de vous inviter à la table ronde hybride « Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public » qui aura lieu :

Jeudi 11 novembre 2021

de 17h - 19h - au siège OAI – Forum da Vinci ou en ligne

6, bd Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg (Salle da Vinci au RDC), accès sur www.oai.lu



© Justine BLAU

Précédée par des exposés « best practice », cette table ronde a pour objectif de motiver les maîtres d'ouvrage, les architectes et les artistes à mieux intégrer l'art dans leurs réalisations.

La séance sera tenue en **langue luxembourgeoise**.

À l'issue de la séance, vous êtes cordialement invités au **verre de l'amitié**.

L'accès à la salle se fait sous le régime **CovidCheck**.

Merci de vous inscrire sur www.oai.lu à la rubrique « agenda » avant le 10 novembre 2021.

En collaboration avec



artcontemporain.lu asbl



Avec le soutien de



Scannez pour plus d'infos sur l'initiative Art In Situ OAI



PROGRAMME

17h00

ACCUEIL

Michele FRIEDERICI, Présidente de l'OAI, et Gery OTH, Co-Président AAPL

17h05



PRÉSENTATION

« Klangkörper »

Filip MARKIEWICZ, Lauréat du 1er concours Art in Situ OAI

17h15

RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

« Résidence Graffiti »

Shahram AGAJANI, Architecte / AREA Immo, M. Jeannot Bei / Sumo, Artiste

« EE2 » - Ecole européenne Luxembourg II

Michel PETIT, Architecte / Administration des bâtiments publics / Paul KIRPS, Artiste

Réalisation « 3,0.10¹³ » - Laboratoire National de Santé

Justine BLAU, Artiste / Administration des bâtiments publics /

Van Den Valentyn - Architektur / Jean Petit Architectes

Diverses réalisations

Trixi WEIS, Artiste

Diverses réalisations

Serge ECKER, Artiste

17h45

TABLE RONDE

« COMMENT INTÉGRER L'ART AU CONSTRUIT ET À L'ESPACE PUBLIC »

à laquelle participeront



Sam TANSON, Ministre de la Culture



Martine SCHMITT, Architecte, Administration des bâtiments publics

Michel PETIT, Architecte



Florence HOFFMANN, Artiste, GT AAPL Art public

Jeannot BEI, Maître d'ouvrage privé

Animation par

Pierre HURT, Directeur OAI



18h45

QUESTIONS / RÉPONSES

19h00

CONCLUSION

MARC HOSTERT, Président du Cercle Artistique de Luxembourg (CAL)

Introduction

Michelle FRIEDERICI, Présidente OAI

Le projet Art in Situ OAI

Origine de l'initiative: une crise, un contact,...

Projet s'inscrivant dans une campagne plus large de sensibilisation visant à mieux intégrer de manière créative l'art dans la construction et l'espace public, notamment par le secteur public en application de la législation à ce sujet.

- Question du dialogue intime entre l'art et l'architecture.
- Sensibiliser les membres OAI à cette collaboration avec les artistes.
- Eveiller encore davantage l'intérêt des maîtres d'ouvrage pour intégrer une création artistique dans leur réalisation, de préférence et selon le cas, dès le stade de la conception.
- Permettre aux artistes de tendances et d'expressions diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de se confronter à l'espace, au milieu urbain et de familiariser le public à l'art de notre temps.

Il s'agit d'accueillir au siège OAI / Forum da Vinci de manière temporaire une installation / œuvre artistique en accord avec le site.

L'OAI s'engage à payer la production du projet sélectionné et le cachet de l'artiste. Le montant du prix ART In Situ OAI est de **10 000 € TTC** par lauréat.

La pièce restera propriété de l'artiste et ce dernier la retrouvera après le démontage de l'installation. Durant la période d'exposition, l'artiste sélectionné(e) s'engage également à réaliser une série de 2 conférences ou autres manifestations.

Le processus de création et l'œuvre seront documentés par un film et une publication (print et online).

Plus d'info sur www.artinsituoai.lu

1er Art in Situ OAI au Forum da Vinci

Sous le Haut-Patronage de la Ministre de la Culture Sam TANSON

19 dossiers de candidatures remis, dont **17 ont été retenus.**

Le jury s'est réuni le mercredi 3 mars 2021 sous la présidence de l'**architecte Marie Lucas.**

Jury:

Artiste : Su-Mei Tse

Artiste : Trixi Weis

Curateur : Christian Mosar

Critique d'art : Josée Hansen

Architecte : Marie Lucas (présidente du jury)

Ingénieur : Gilles Christnach

Curatrice : Danielle Igniti

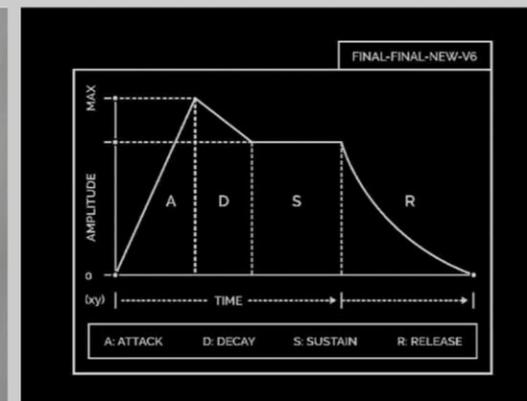
Ministère de la Culture : Claudine Hemmer

Secrétaires du jury sans droit de vote: Alex Reding et Pierre Hurt

Le jury a unanimement décerné le prix ex-æquo aux artistes **Filip Markiewicz et Hisae Ikenaga**



Filip Markiewicz | *Klangkörper*



L'enveloppe sonore ADSR (Attack, Decay, Sustain, Release) a été définie par Vladimir Ussachevsky en 1965 en proposant des améliorations des premier synthétiseurs de Robert Moog. De nos jours ces quatre mots (Attack, Decay, Sustain, Release) se trouvent sur chaque synthétiseur analogique et définissent également dans l'absolu l'enveloppe sonore de chaque son universel.

Attack : l'attaque décrit la durée nécessaire pour atteindre le niveau maximal, après le début de la note

Decay : la chute indique la durée nécessaire pour redescendre jusqu'en phase d'entretien

Sustain : l'entretien décrit le niveau stable, conservé tant que la note est maintenue

Release : l'extinction indique la durée nécessaire pour que le niveau diminue jusqu'à revenir au zéro initial

Hisae Ikenaga | *Reproduction d'éléments*

Les emplacements possibles



1er Art in Situ OAI au Forum da Vinci

Avec le soutien de
Pour les 3 premières éditions



Edition 1

Filip Markiewicz : 01/07/2021 - 30/06/2024

Hisae Ikenaga : 01/01/2023 – 31/12/2025

Edition 2

Installation 1 : 01/07/2024 – 30/06/2027

Installation 2 : 01/01/2026 – 31/12/2028

Edition 3

Installation 1 : 01/07/2027 – 30/06/2030

Installation 2 : 01/01/2029 – 31/12/2031

Inauguration de l'œuvre artistique de Filip Markiewicz, Lauréat du 1^{er} concours Art in Situ OAI



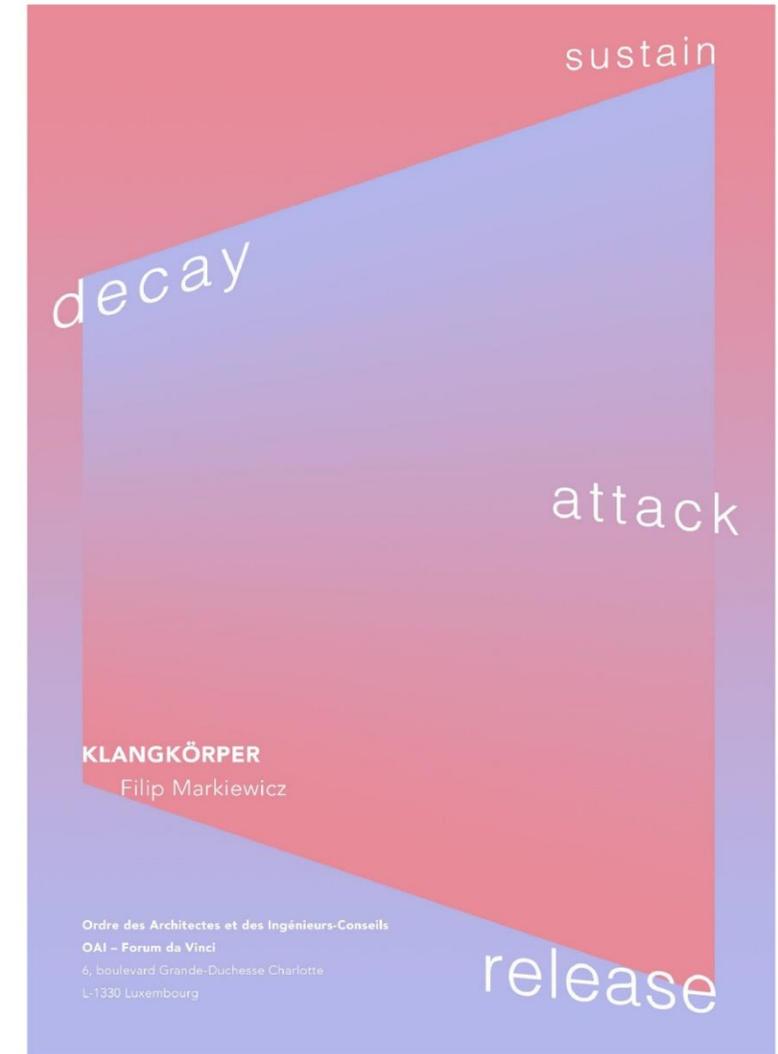
Introduction

Gery OTH, Co-Président AAPL

Présentation

« Klangkörper »

Filip MARKIEWICZ,
Lauréat du 1^{er} concours Art in Situ OAI



KLANGKÖRPER
Filip Markiewicz

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
OAI - Forum da Vinci
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Installation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 au Forum da Vinci
Filip Markiewicz, Lauréat du 1^{er} concours Art in Situ OAI

Sous le Haut-Patronage de Madame Sam TANSON, Ministre de la Culture

En collaboration avec
Forum da VINCI
art contemporain.lu asbl



ArtinSituOAI.lu

Avec le soutien de
ŒUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

OAI
ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

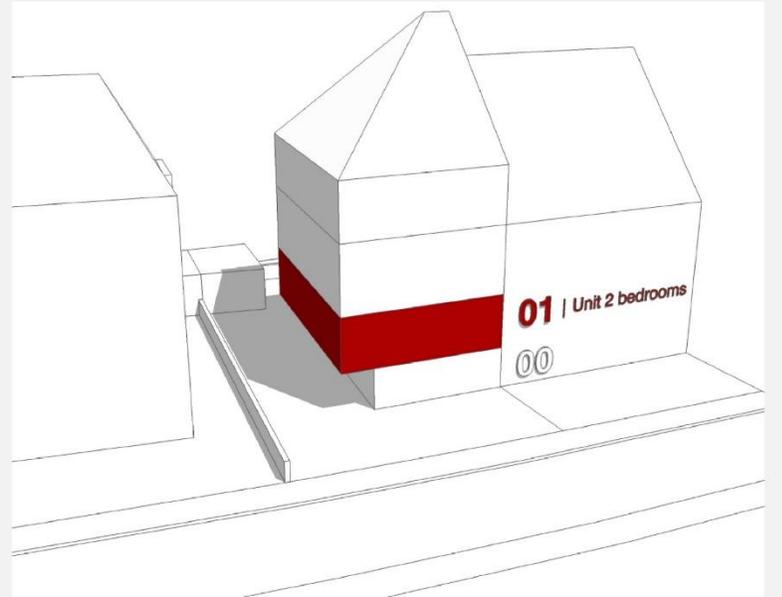
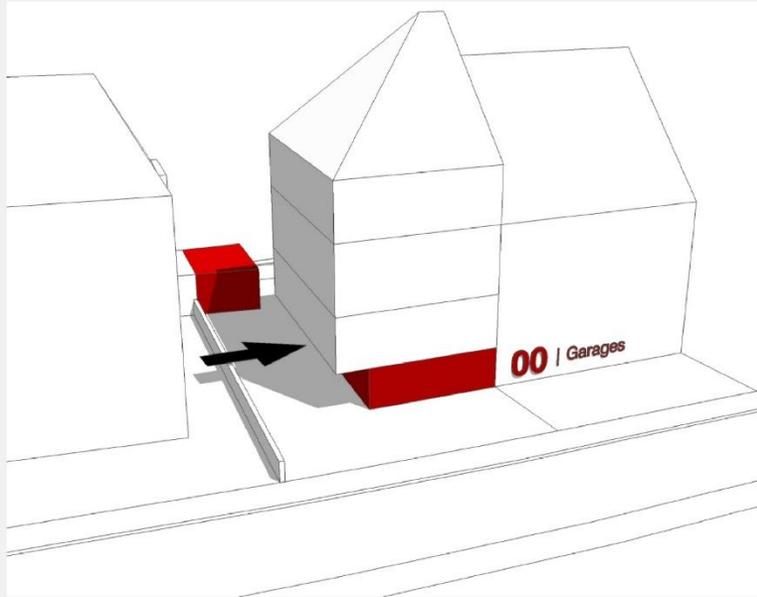
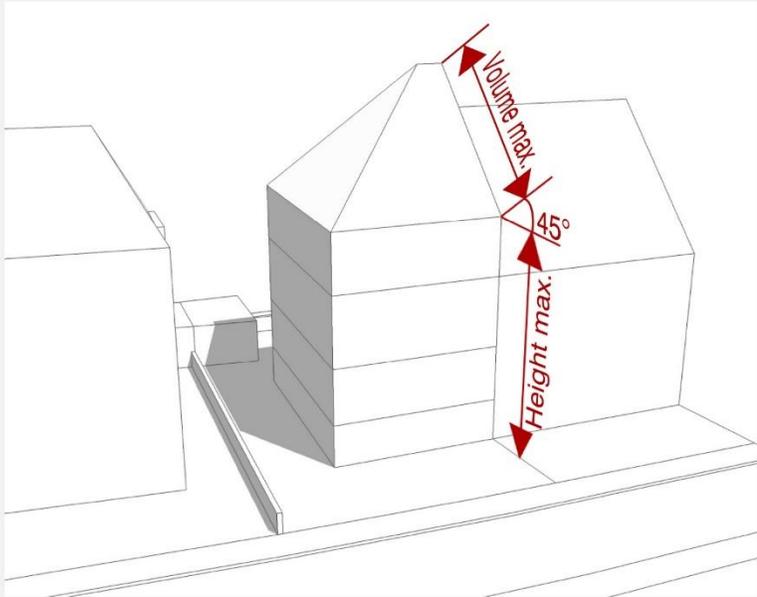
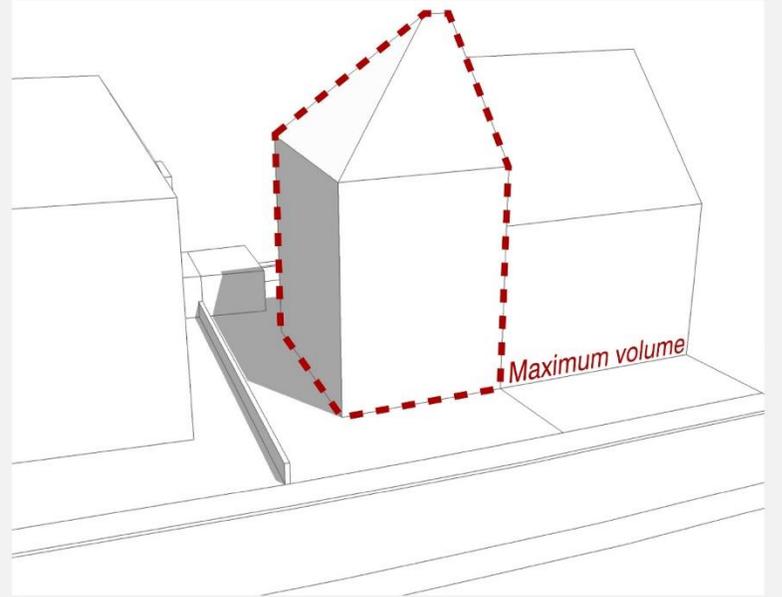
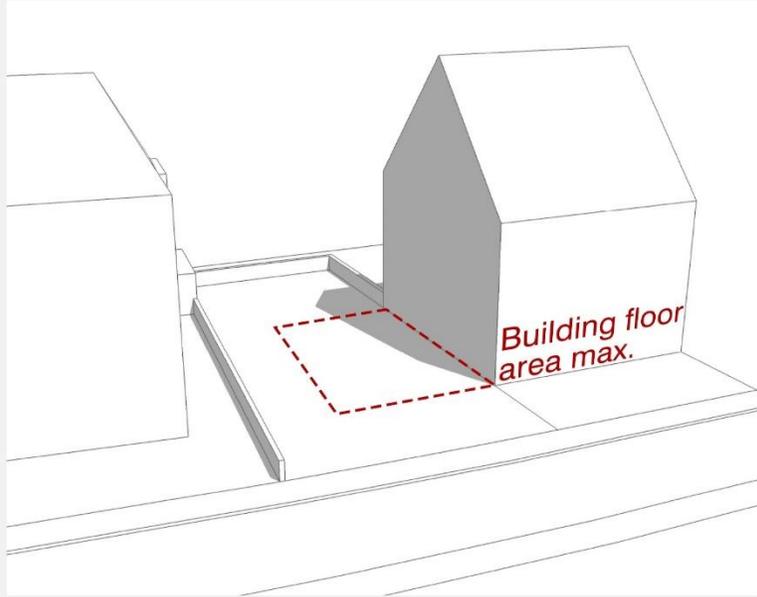
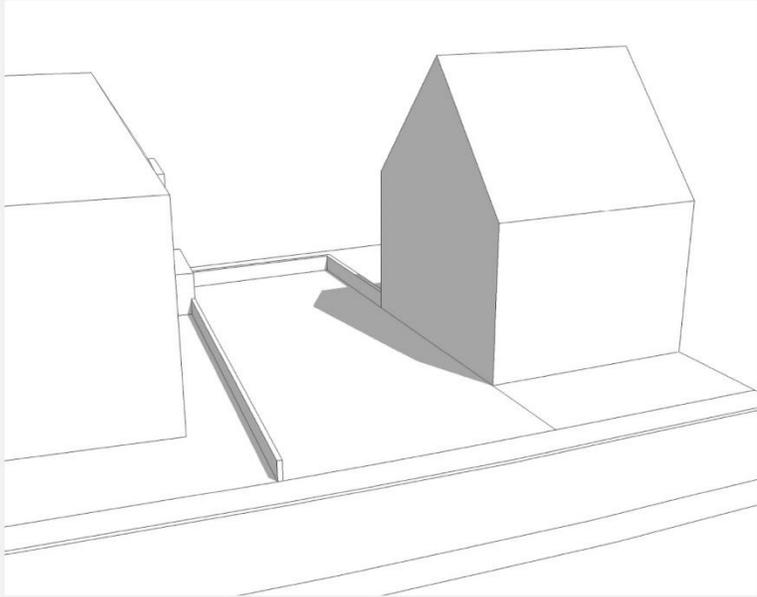
Symbiosis of Architecture and Graffiti

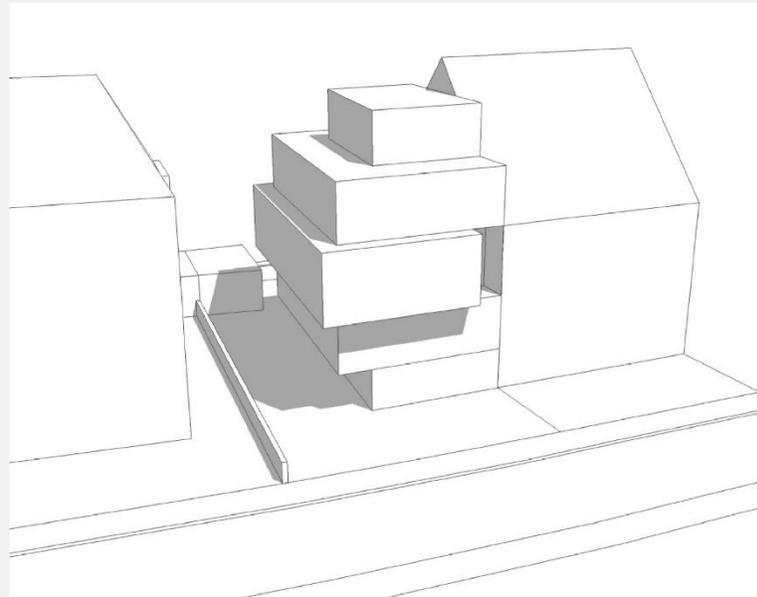
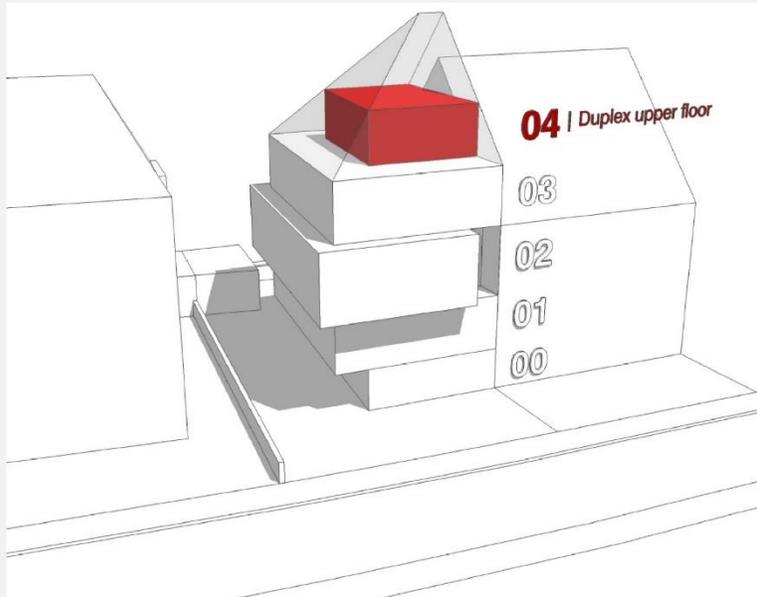
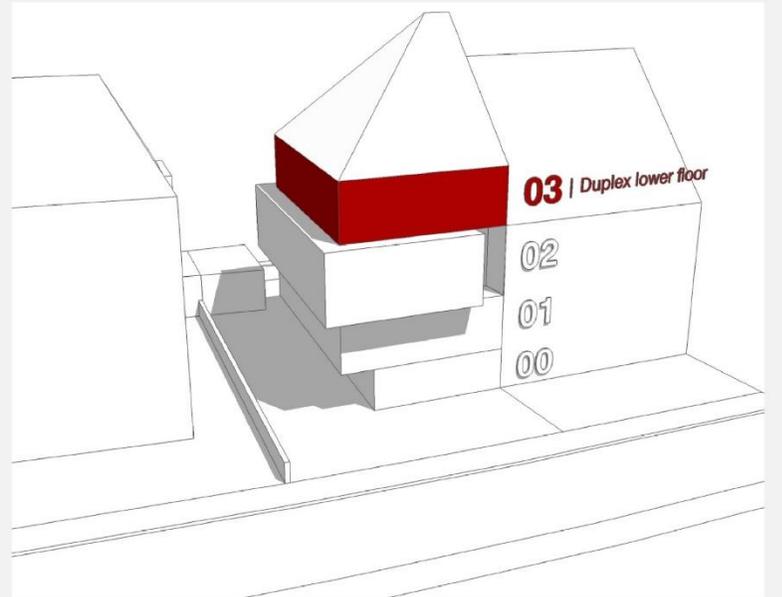
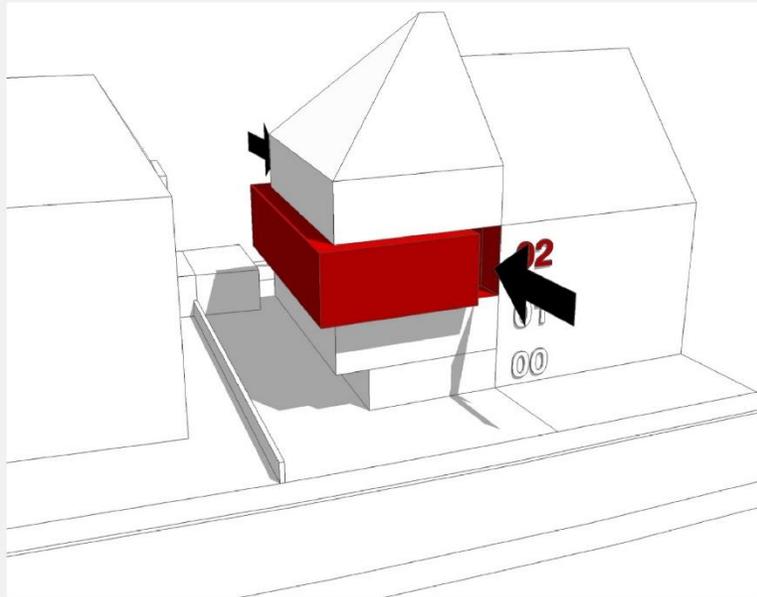
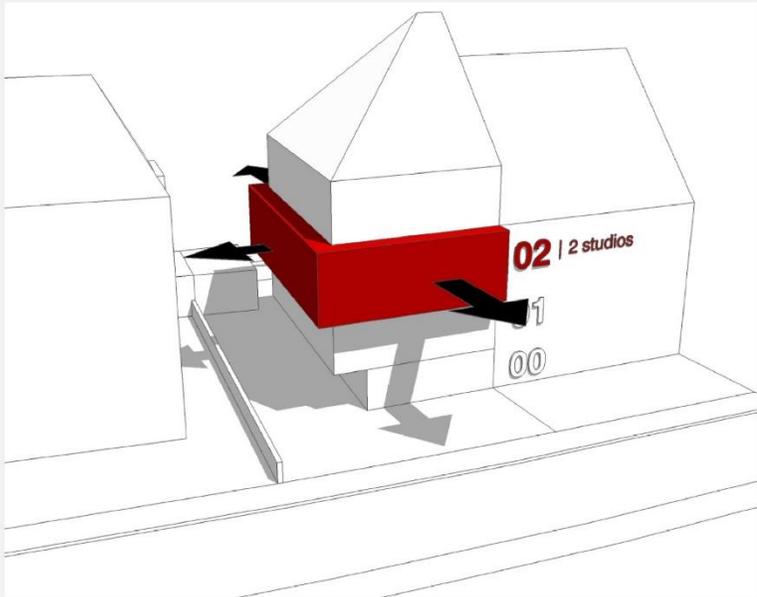
Cessange

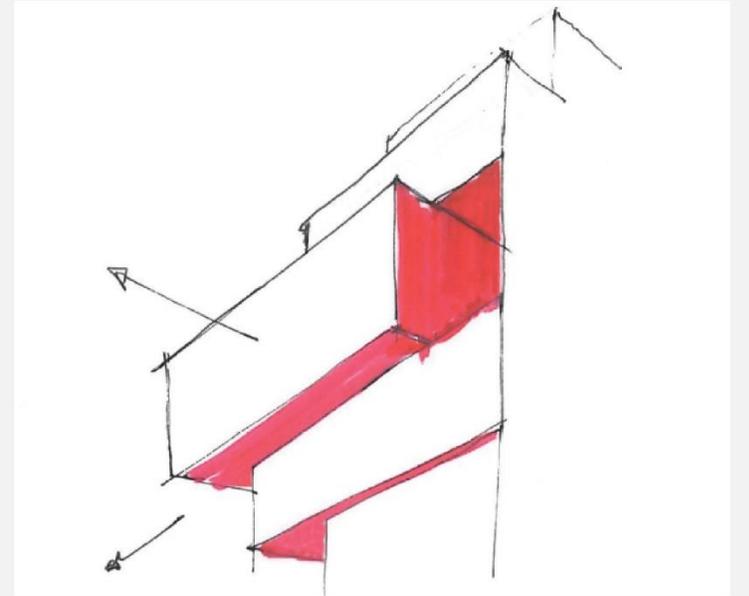
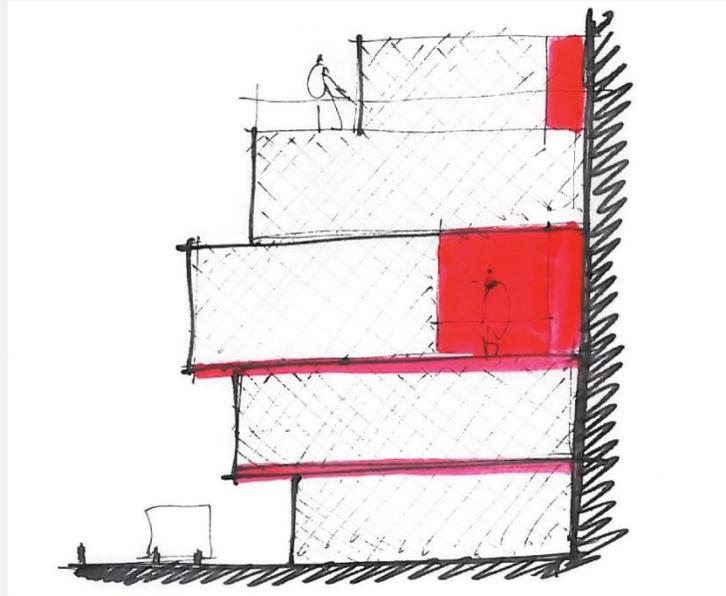
“Architecture can please or displease. Independent of personal opinion, it should become the object of an open general debate in order to enrich our building culture.”

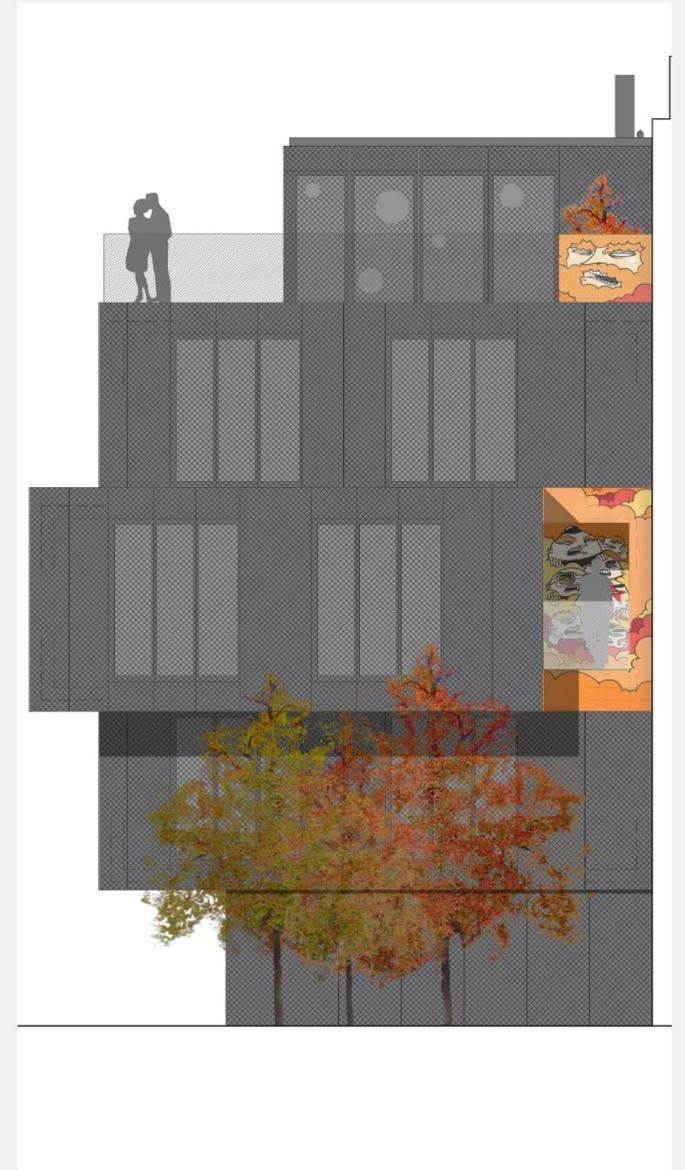
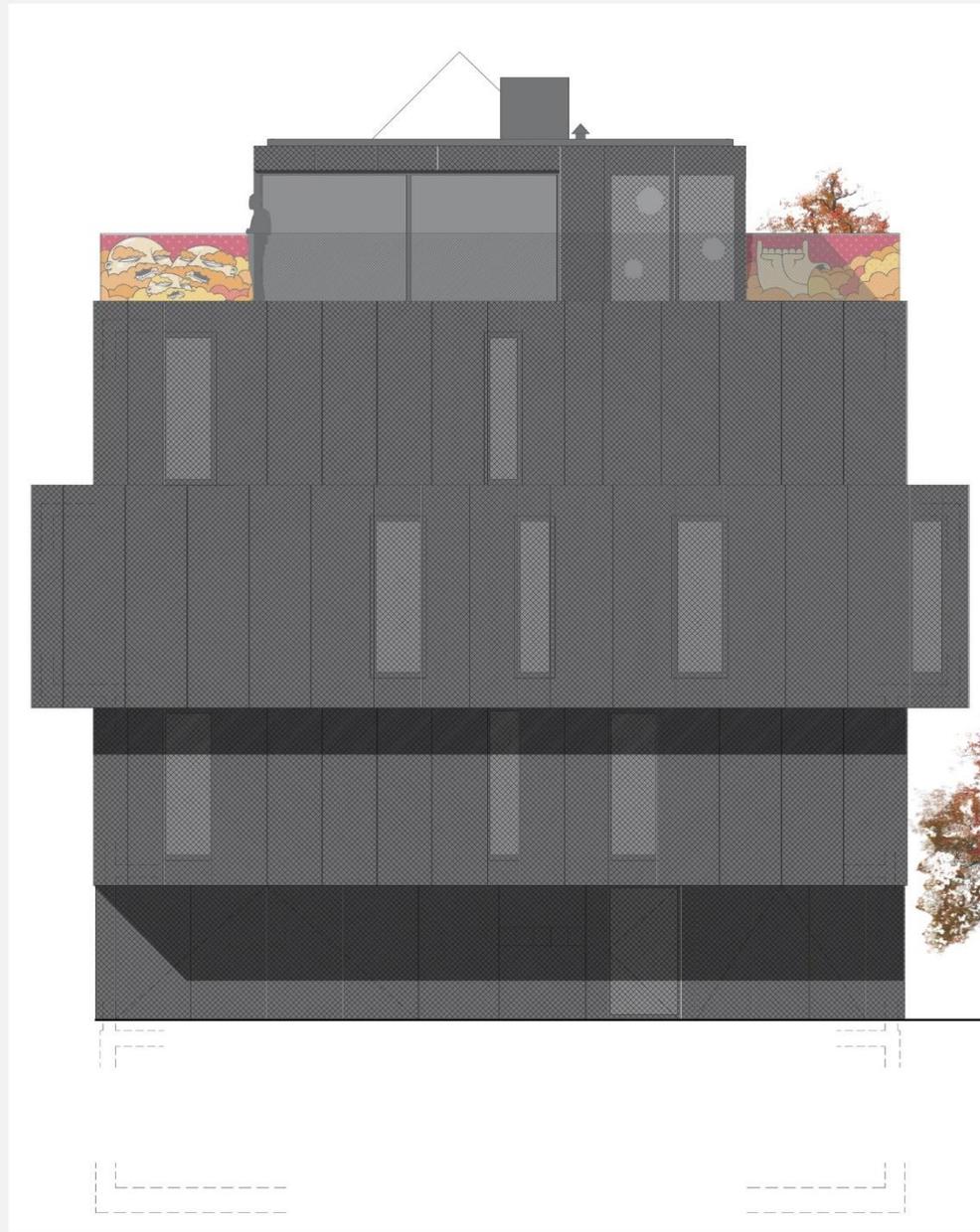
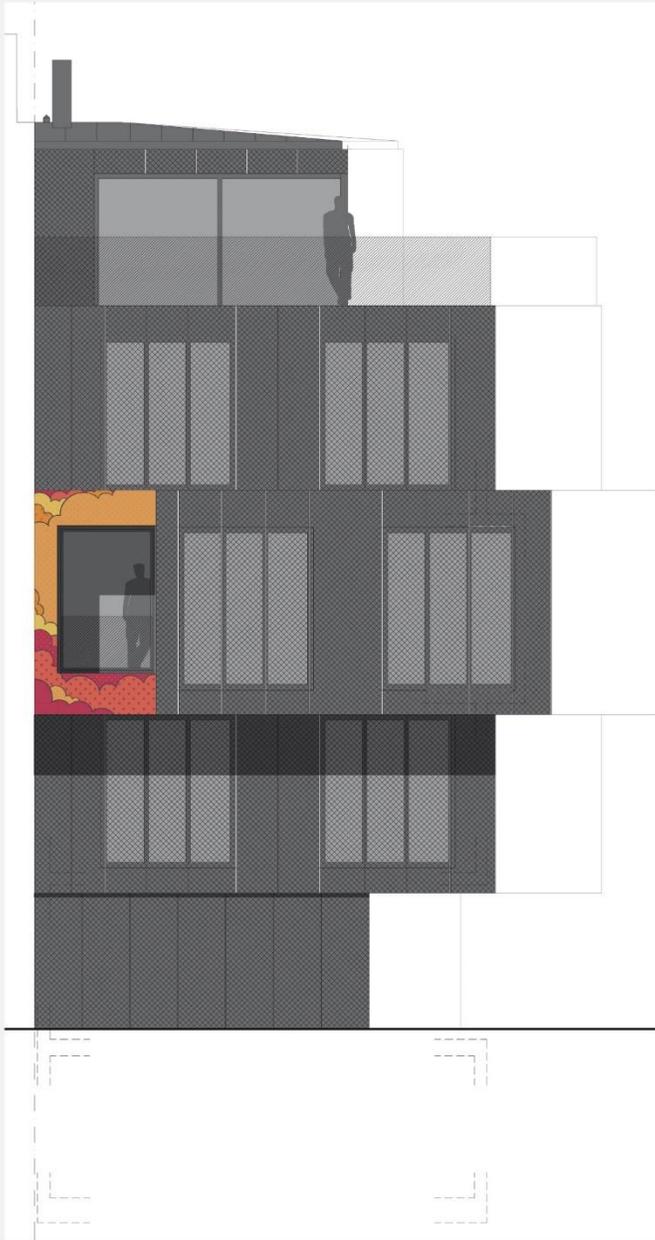
Original proposition (T&P)







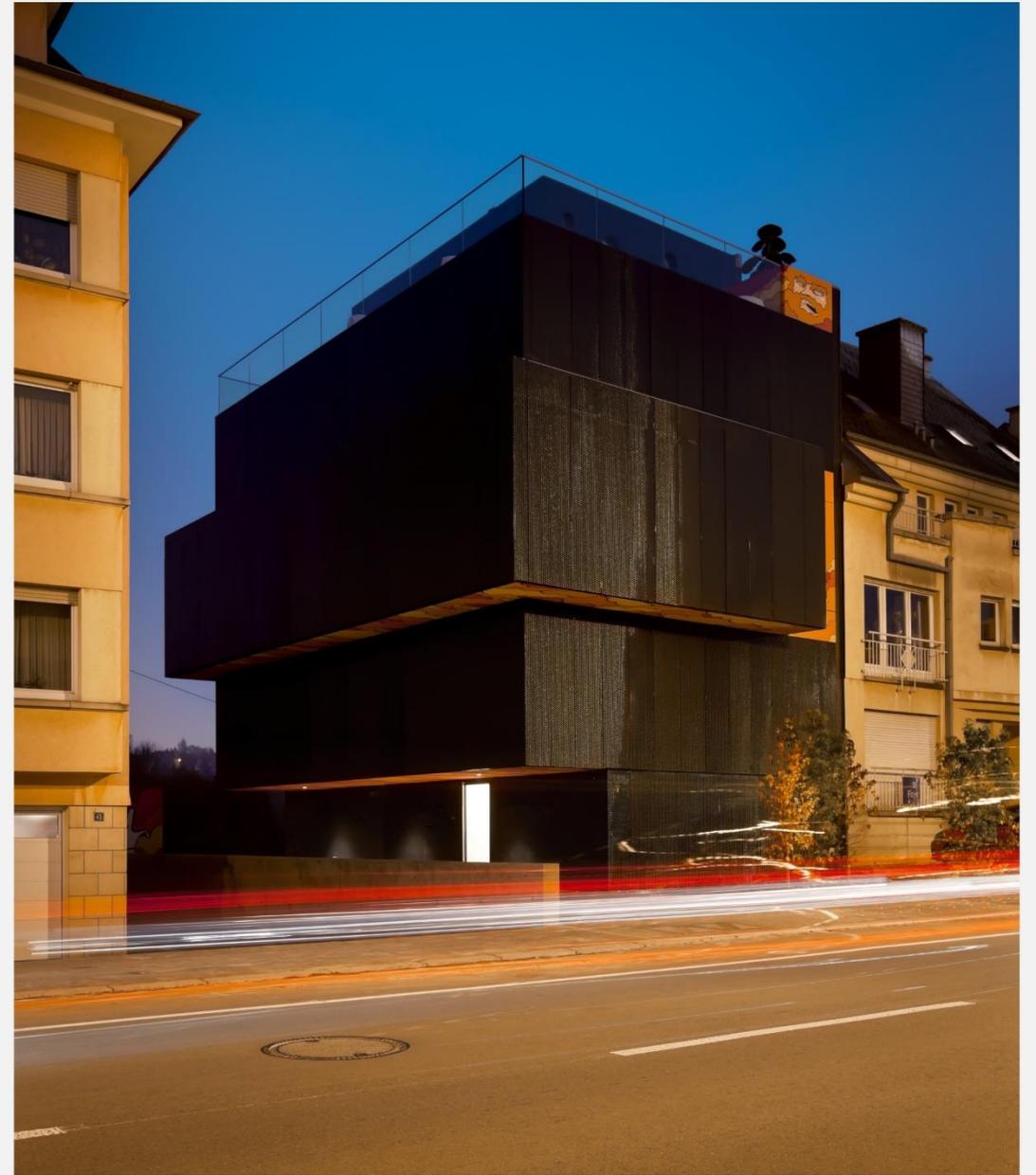












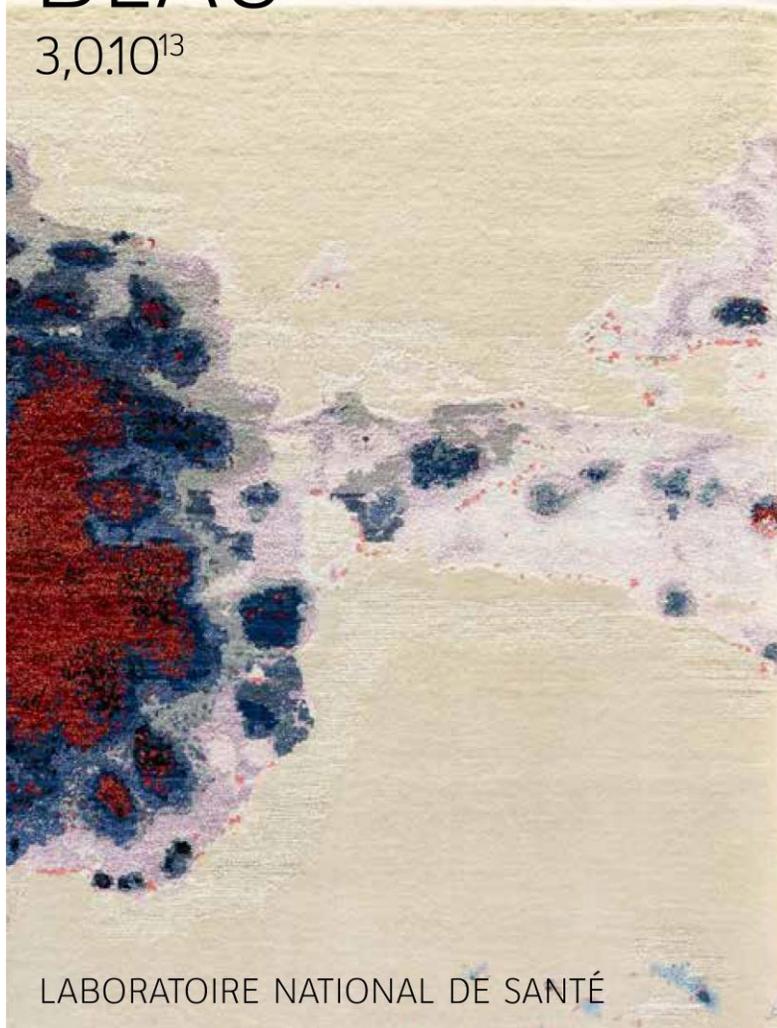




JUSTINE BLAU

16
JUN. 2020

$3,0.10^{13}$



LABORATOIRE NATIONAL DE SANTÉ

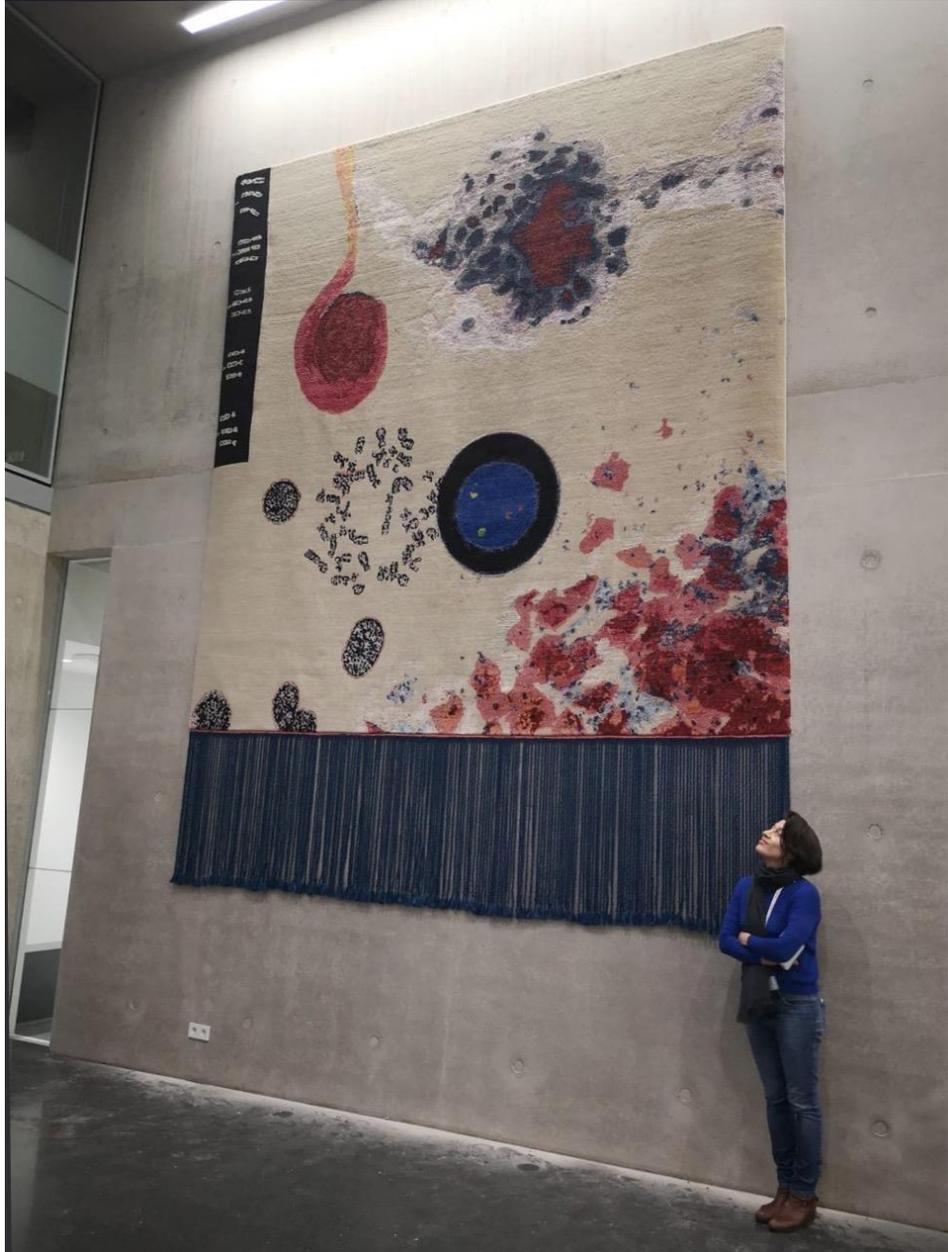
$3,0.10^{13}$

Laboratoire national de santé, Dudelange, 2020
Tapis mural / H : 500 cm x L : 380 cm

$3,0.10^{13}$ correspond à la valeur du nombre de cellules humaines pour un homme de 70 kg et de 170 cm.



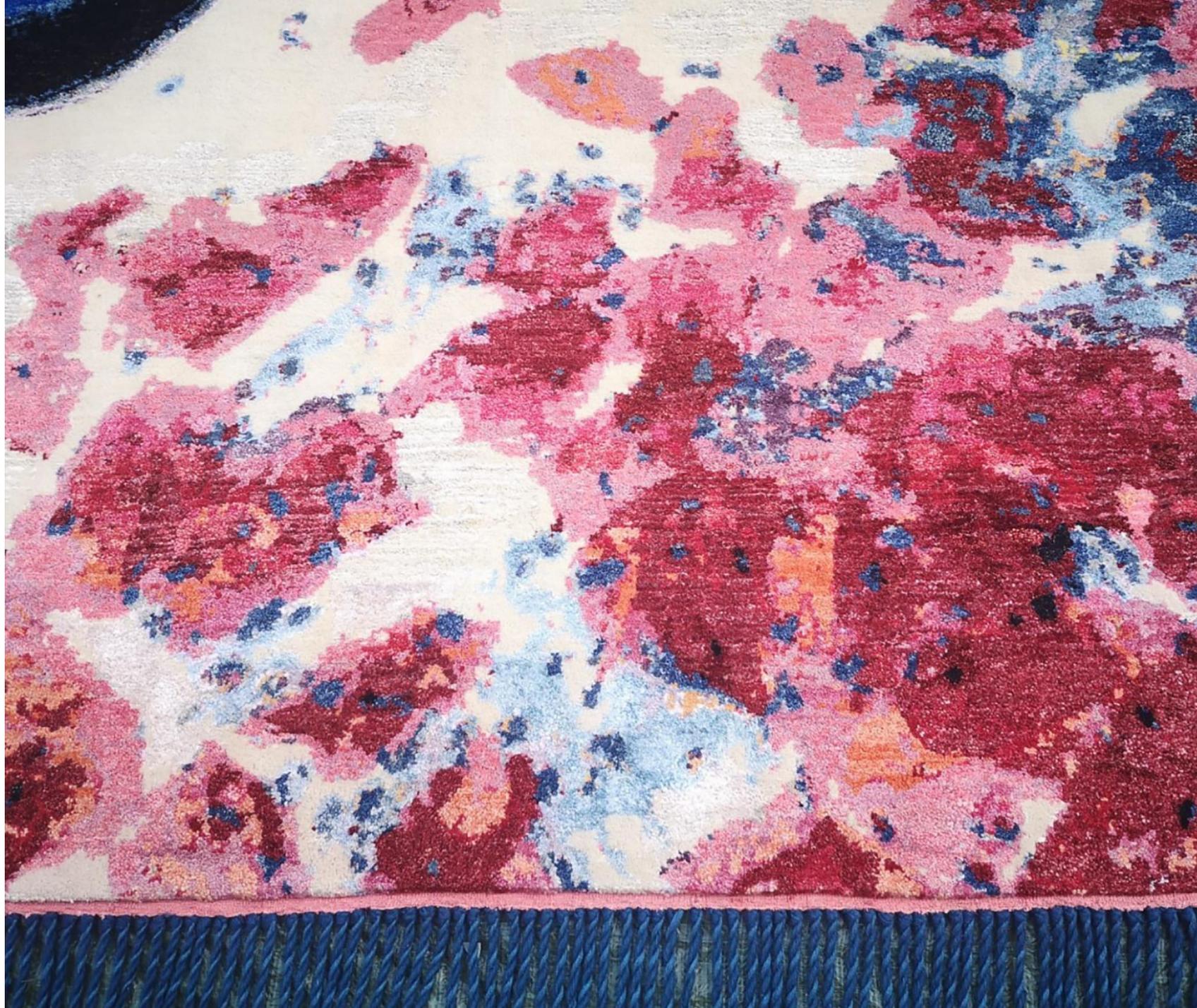
Laboratoire national de santé, Dudelange

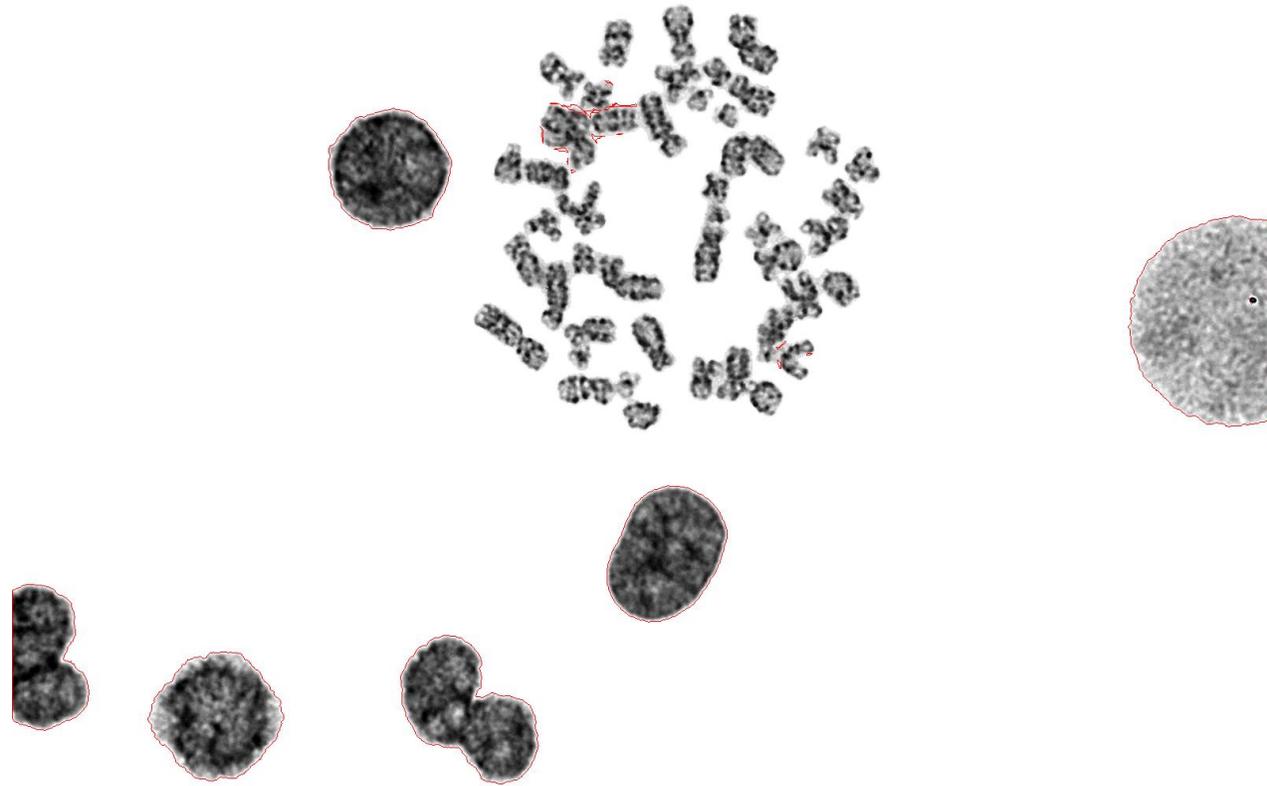


Laboratoire national de santé, Dudelange

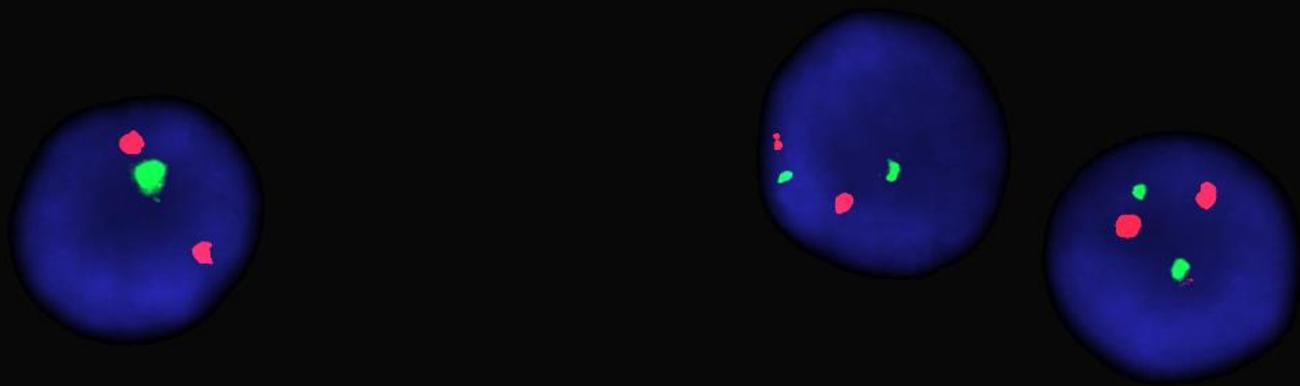




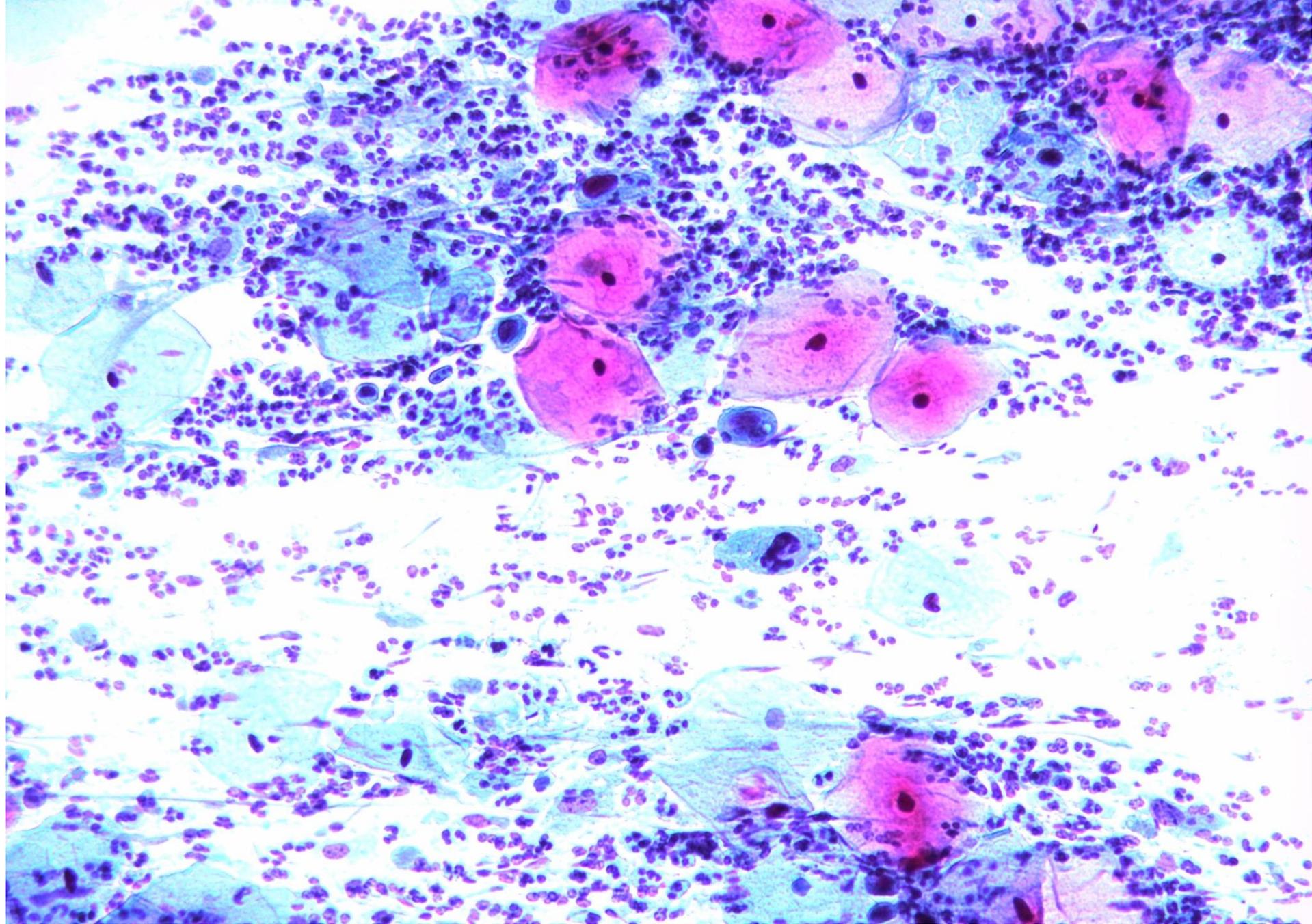




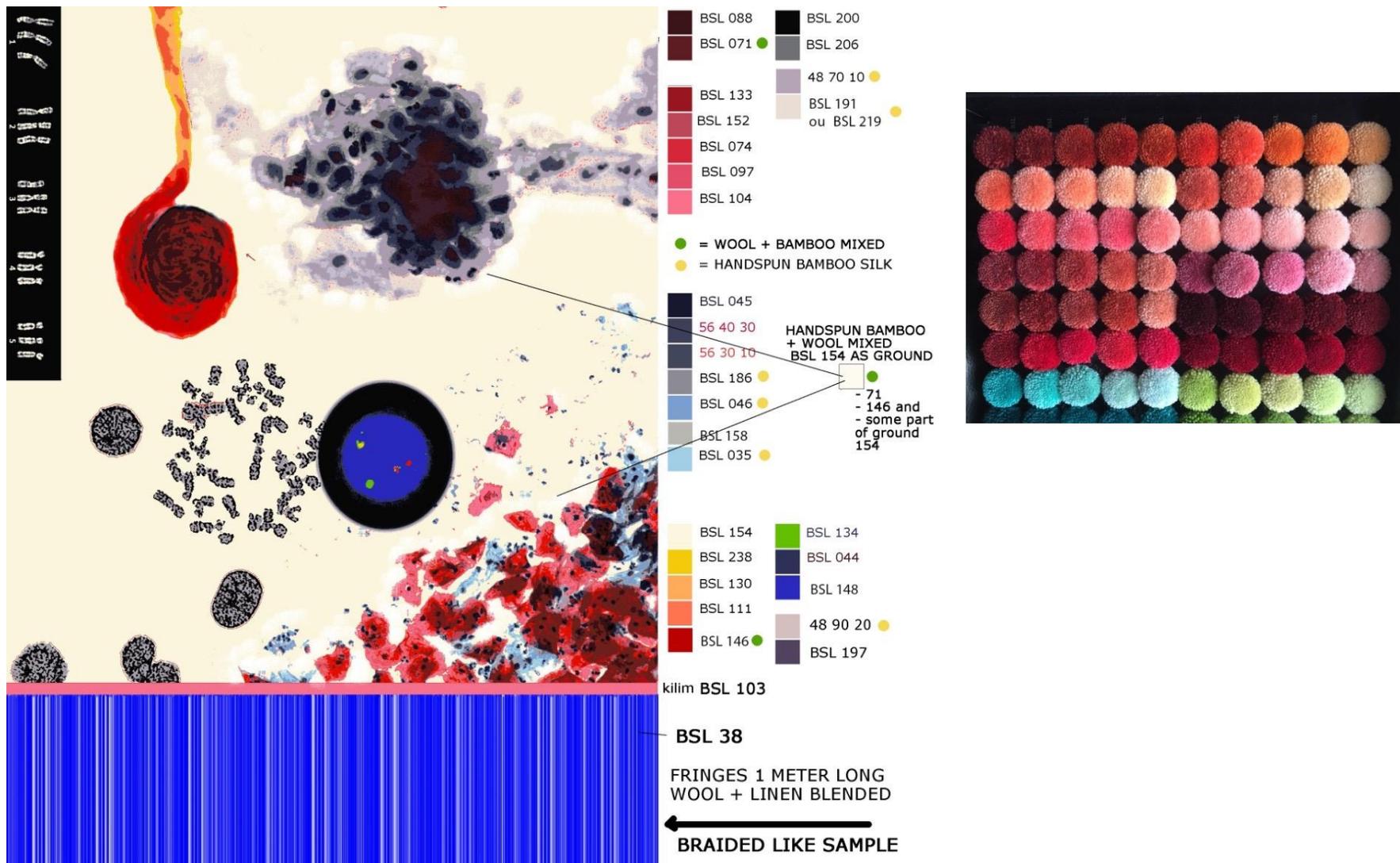
caryotype



analyses FISH



frottis cervico-utérins



Avec la société Bausol : à l'aide d'un nuancier de mouchets nous avons défini les différentes couleurs des teintures, ainsi que les dégradés.



Les tisserands en train de tisser le tapis, près de Bhadohi, non loin de Varanasi, dans l'Uttar Pradesh









ECOLE EUROPENNE 2

ARCHITECTES :
PETITCAREE ARCHITECTES
SCHILLING PLANUNG

ARSTISTE :
PAUL KIRPS

FRESQUE MURALE
PEINTURE ACRYLIQUE SUR BETON

MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS



ECOLE EUROPEENNE 2

ARCHITECTES :
PETITCAREE ARCHITECTES
SCHILLING PLANUNG

ARTISTE :
PAUL KIRPS

FRESQUE MURALE
PEINTURE ACRYLIQUE SUR BETON

MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS



ECOLE EUROPEENNE 2

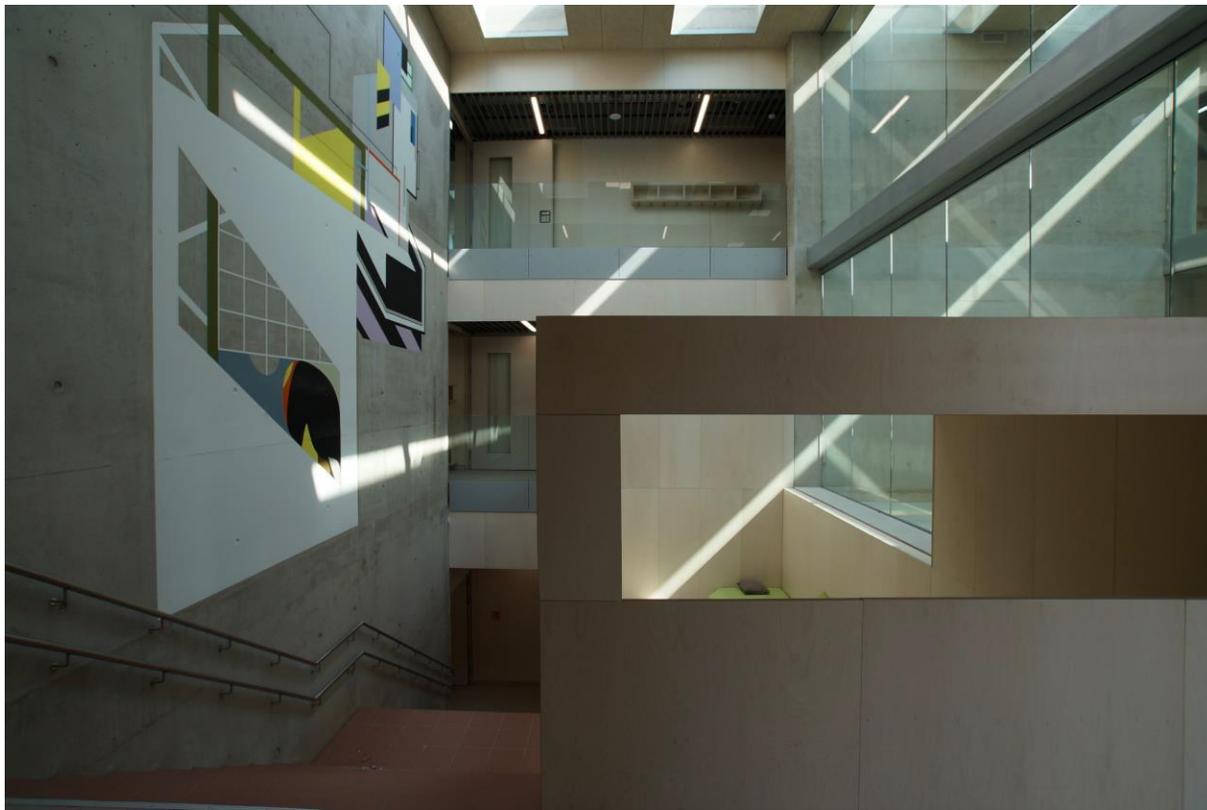
ARCHITECTES :
PETITCAREE ARCHITECTES
SCHILLING PLANUNG

ARTISTE :
PAUL KIRPS

FRESQUE MURALE
PEINTURE ACRYLIQUE SUR BETON

MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS





KAMMERCAMPUS BELVAL-SUD

ARCHITECTE :
PETITCAREE ARCHITECTES
ARTISTE :
PAUL KIRPS

FRESQUES MURALE
PEINTURE ACRYLIQUE SUR BETON

MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM





KAMMERCAMPUS BELVAL-SUD

ARCHITECTE :
PETITCAREE ARCHITECTES
ARTISTE :
PAUL KIRPS

FRESQUES MURALE
PEINTURE ACRYLIQUE SUR BETON

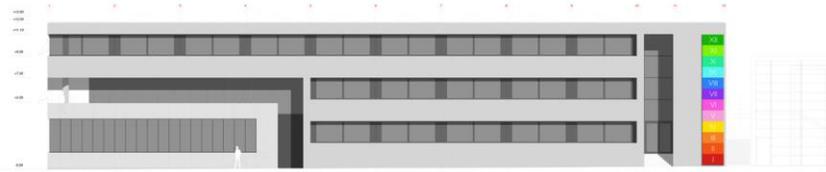
MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

city clock 2013

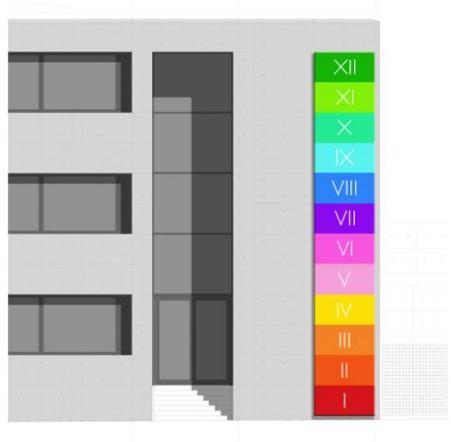
Commanditaire: Fonds d'urbanisation et
d'aménagement du plateau de Kirchberg
Architecte: Paul Bretz Artiste: Trixi Weis



photo:Yves Stephany



Elevation North, J.P. Kimmey



















LED-Modul 1
Typ 1
0,96x2,08M

LED-Modul 2
Typ 2
0,96x2,88M

LED-Modul 3
Typ 2
0,96x2,88M

LED-Modul 4
Typ 2
0,96x2,88M

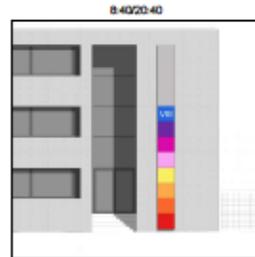
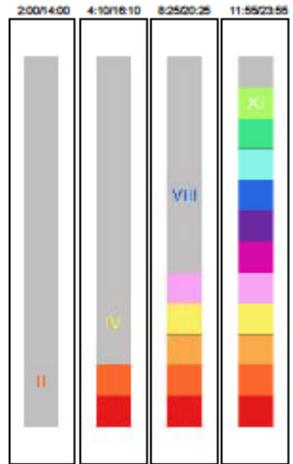
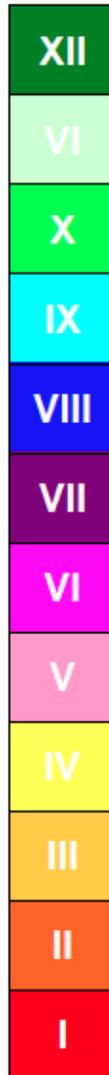






photo:Roger Wagner

Red Wall

Bâtiment: Lycée Hubert Clément
Surface (SPB): 19.000 m²
Volume: 72.000 m³
Typologie: Education

Localité: Esch-sur-Alzette

Architecte: BALLINPITT Architectes & Urbanistes

Maître d'ouvrage: Administration des Bâtiments Publics Luxembourg

Artiste: Serge Ecker

Entreprise de construction métallique: Guy Gardula et Associés S.A.

Ingénieur acoustique: Betavi

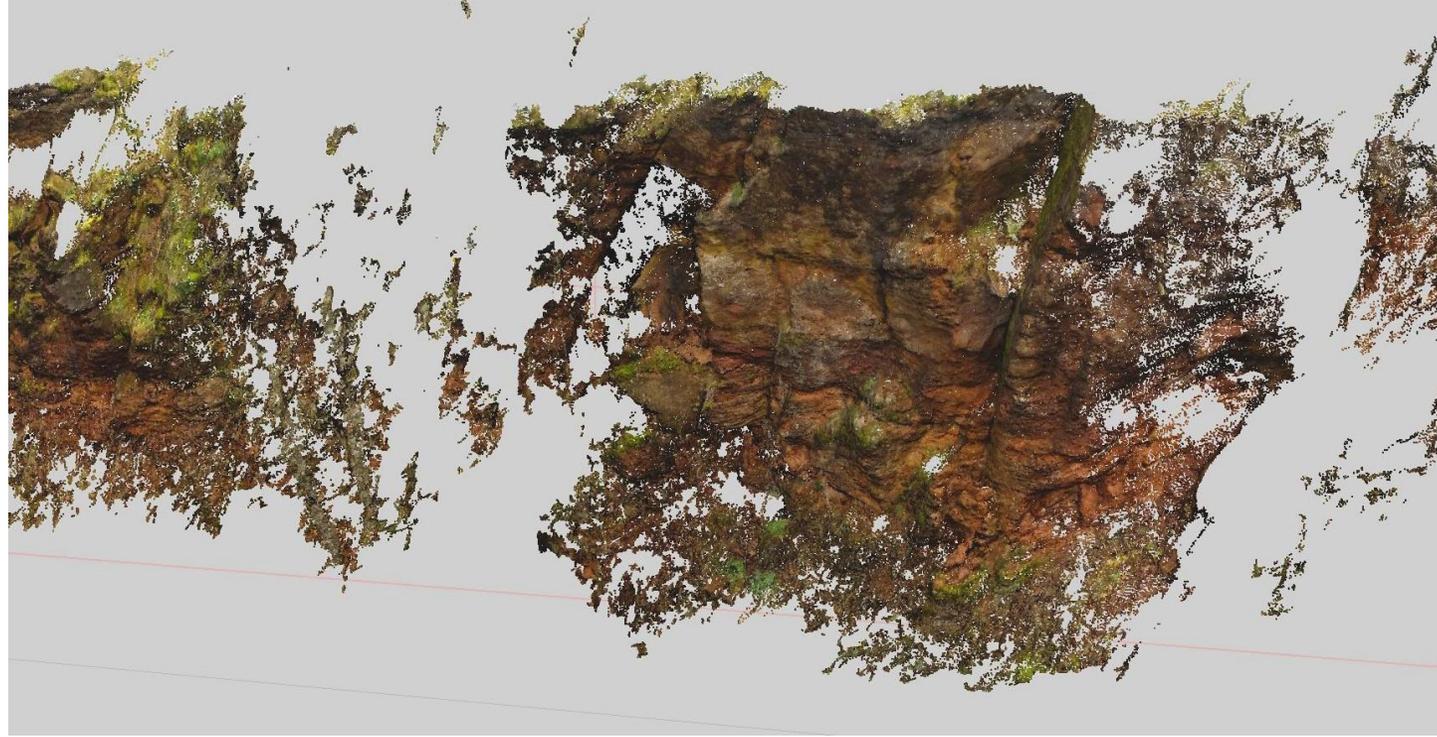
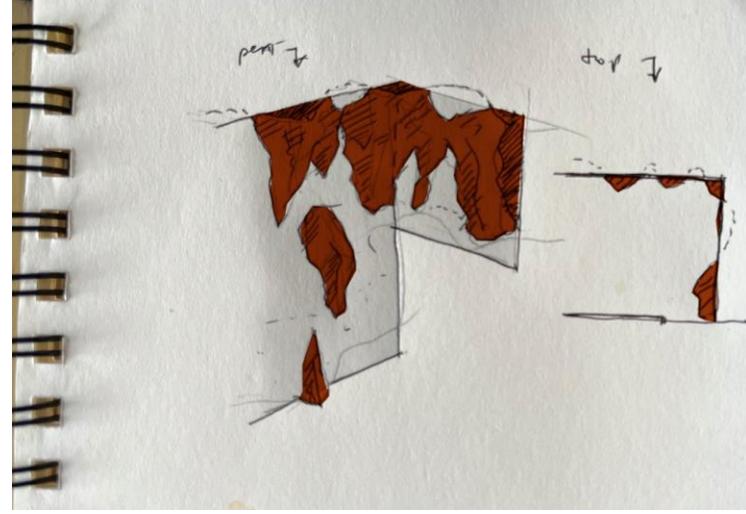
Calendrier:

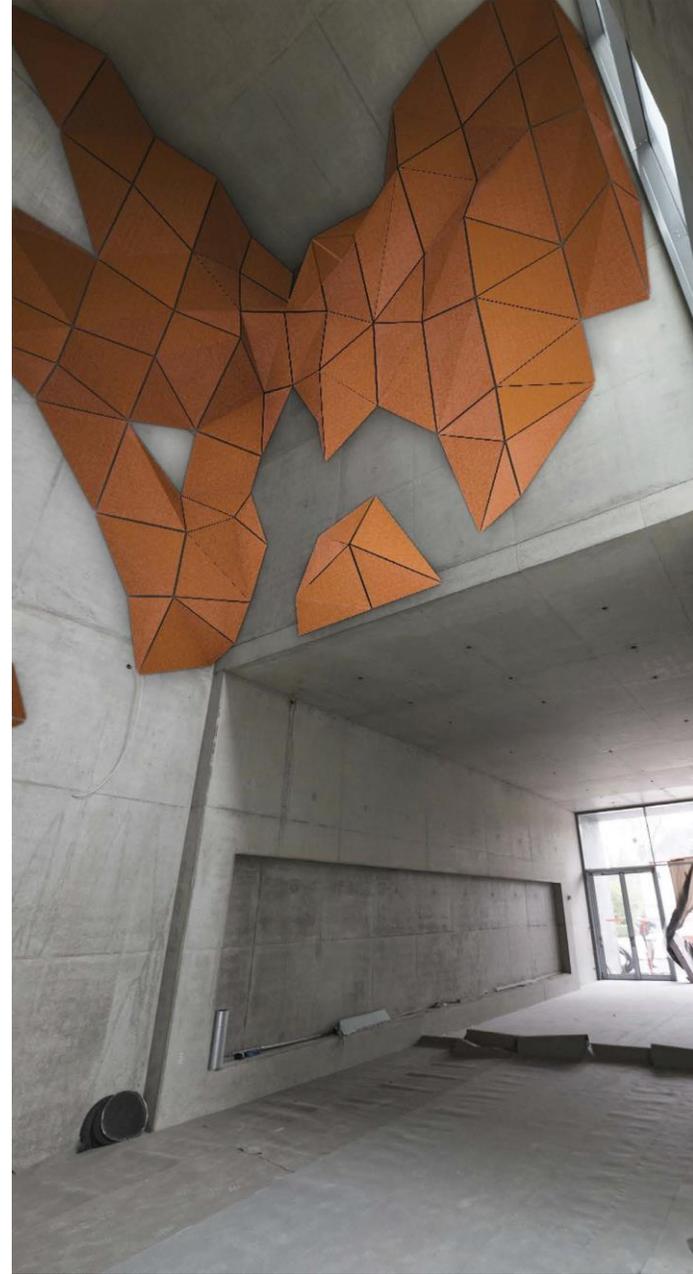
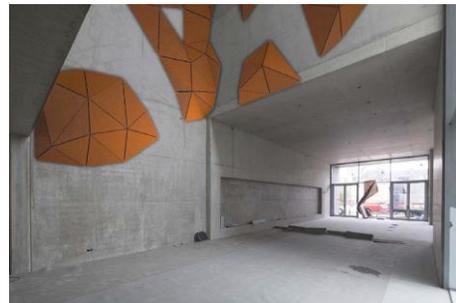
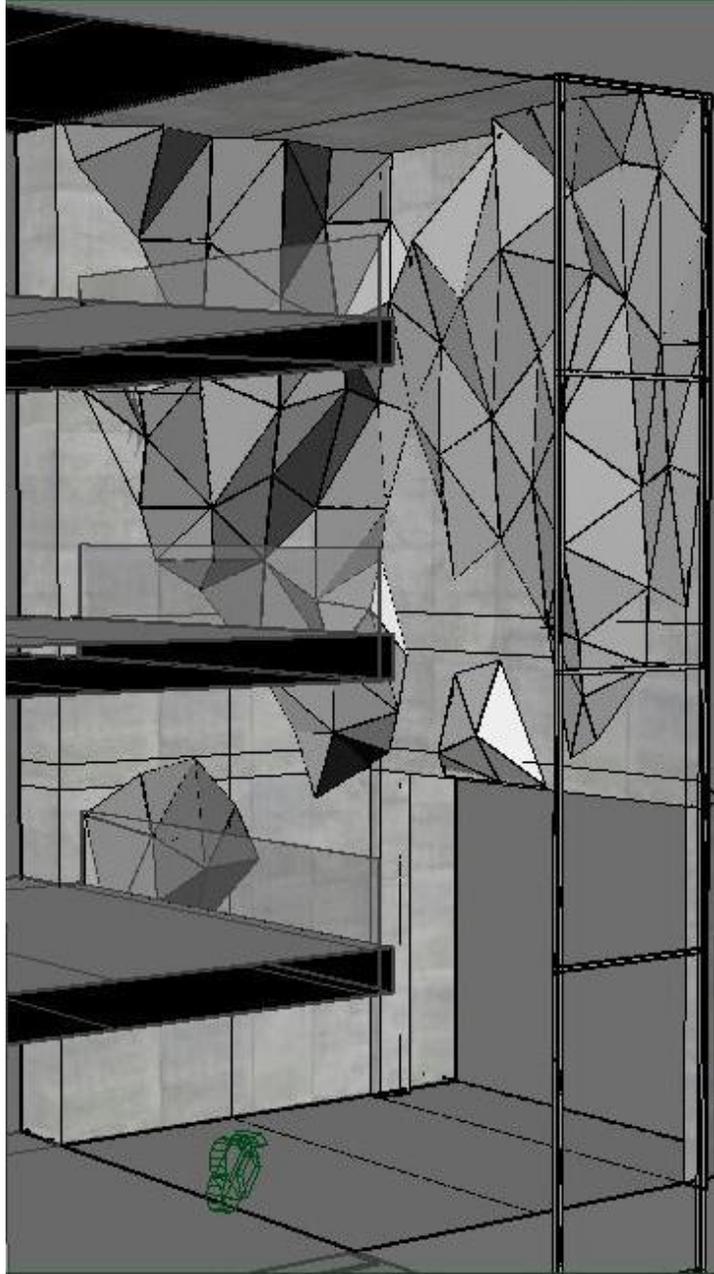
Architecture: Étude 2010–2013, construction 2013–2017,

Art public: Concours 2017, Réalisation 2018–2019, Installation: 2019

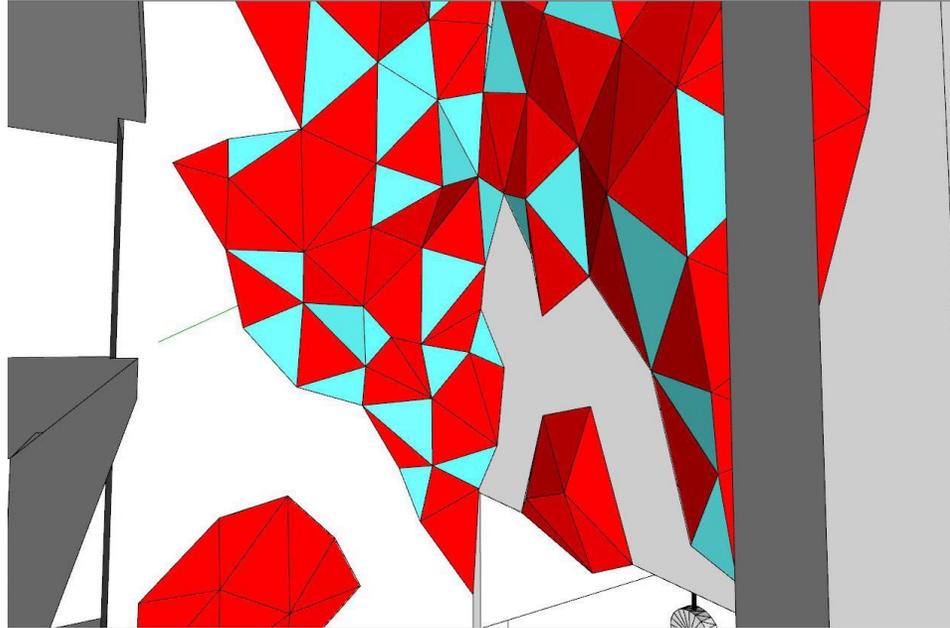
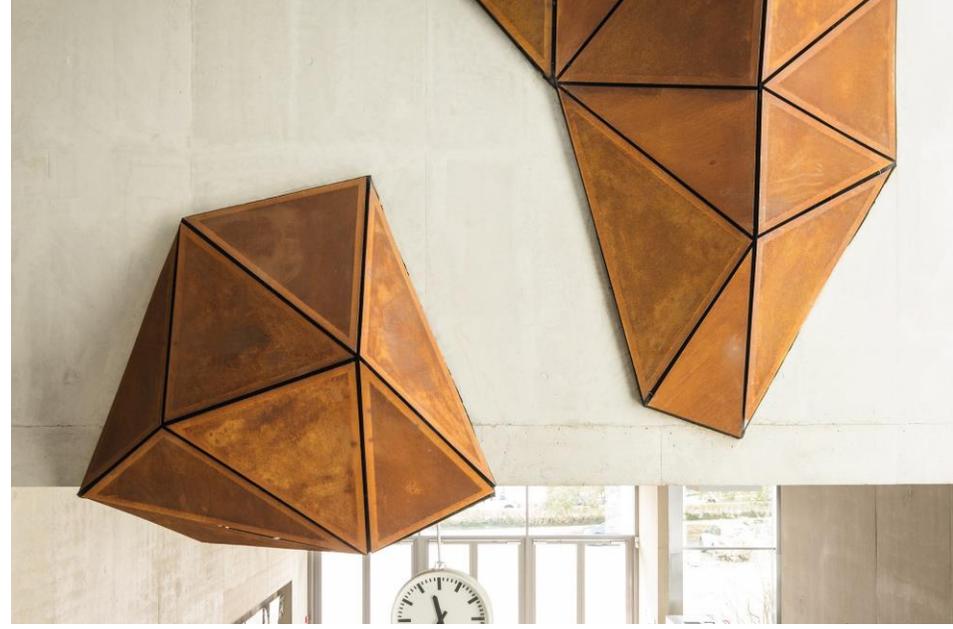
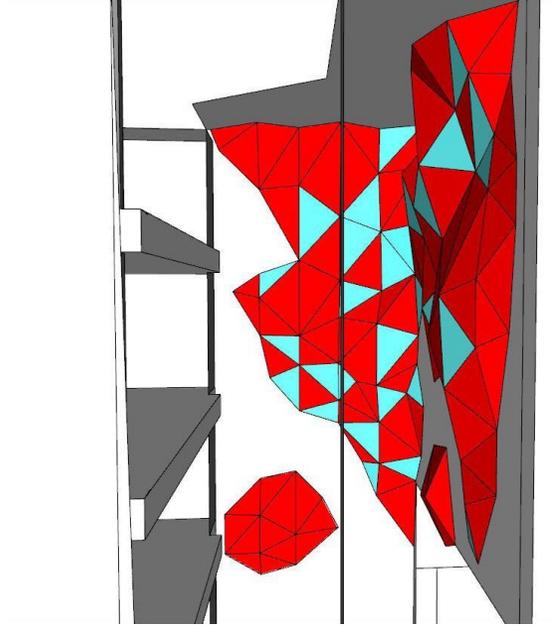


Red Wall - Idée/Concept



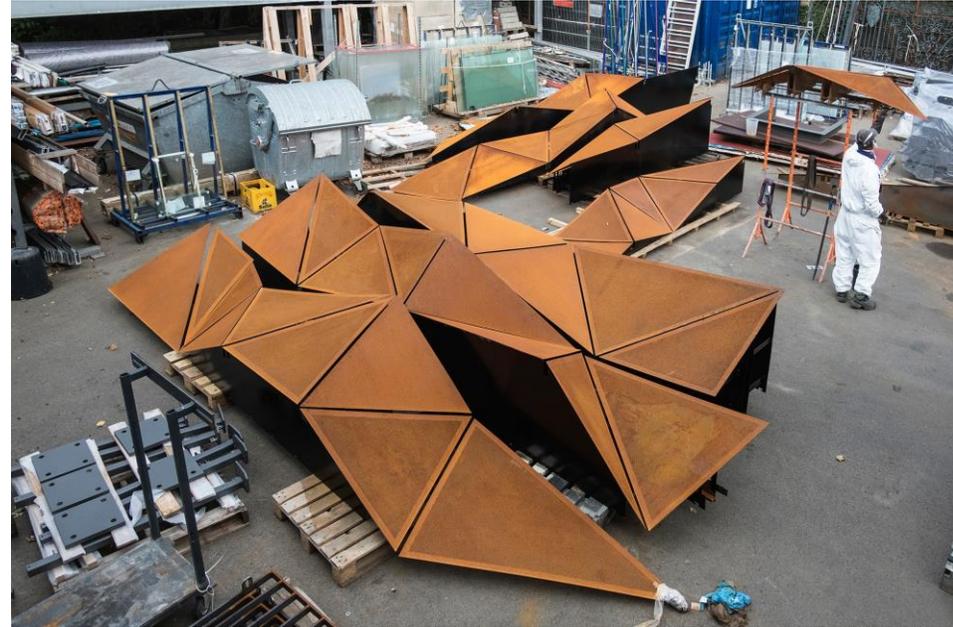


Red Wall - Concept acoustique

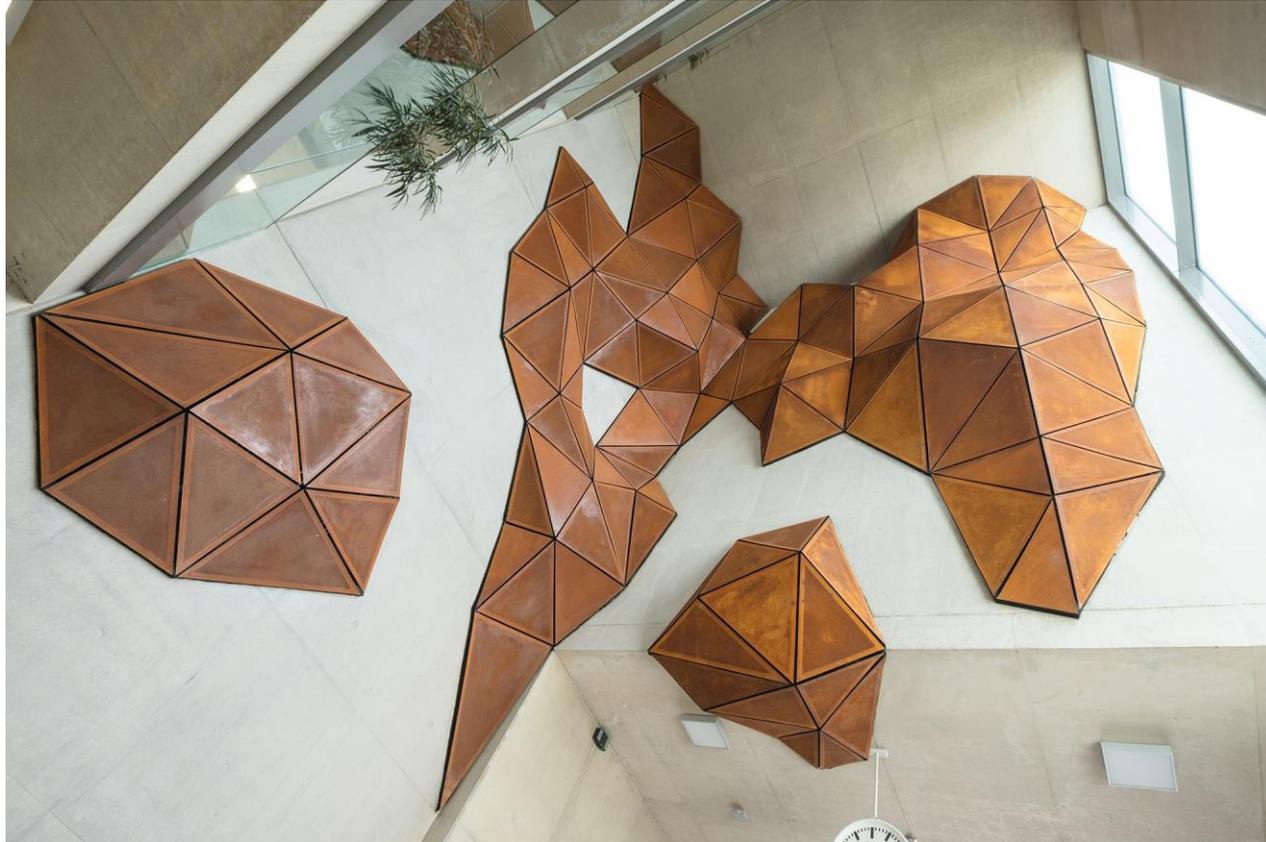
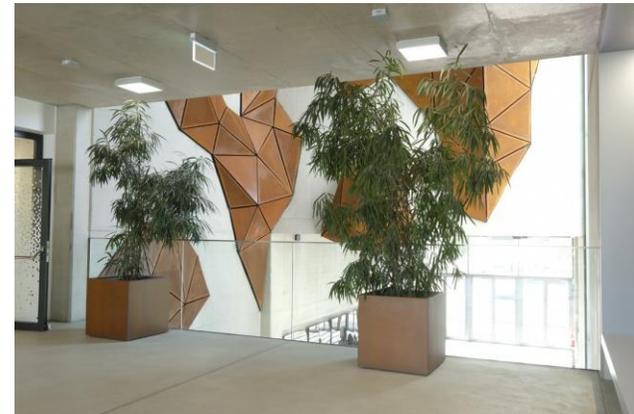
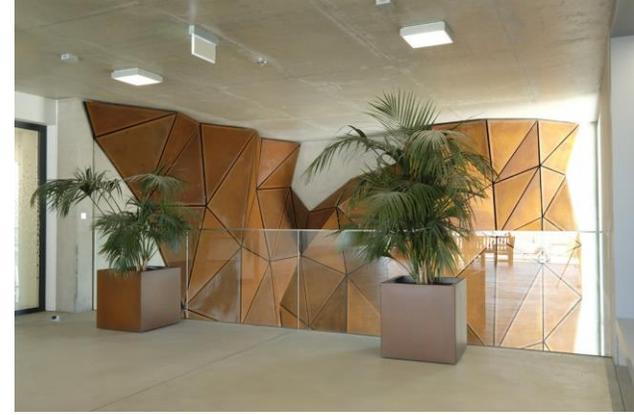




Red Wall - Construction métallique



Red Wall

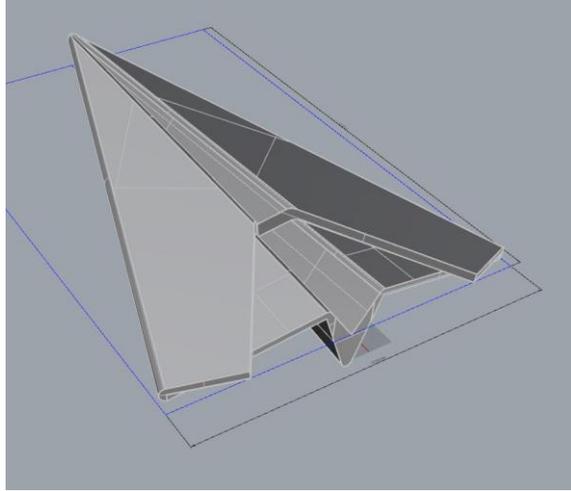


www.sergeeacker.com

Serge Ecker / 2021



Paper Planes



merci !

meanwhile somewhere else...



Table ronde
« Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public »

De quoi parlons-nous?

Vivre avec l'art qui fait partie intégrante de notre cadre de vie.

**Pour cela marions dès que possible l'art
avec nos ouvrages construits et nos espaces publics !**

Table ronde

« Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public »

Qu'est-ce que l'art dans ce contexte?

Objets, concepts, installation physique, sonore, olfactive, visuelle,...

Installation

- **dans / sur le bâtiment**
- **aux alentours directs du bâtiment**
- **dans l'espace public**

A différencier du design, mobilier ...

Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015

Règlement déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble, réalisé par l'Etat ou par les communes ou les établissements publics, financé ou subventionné pour une part importante par l'Etat, à affecter à l'acquisition d'oeuvres artistiques, les modalités d'appréciation et d'exécution des dispositions relatives aux commandes publiques prévues par la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, ainsi que la composition, les missions et le fonctionnement de la commission d'aménagement artistique instaurée par la même loi.

Art 1^{er}. -Pourcentage du coût global de l'immeuble

Le pourcentage du coût global de l'immeuble tel que prévu à l'article 10 de la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique (ci-après désignée la «loi») est fixé à 1 pour cent.

...

Lors de la construction d'un édifice par l'Etat, ou de la réalisation d'un édifice par les communes ou les établissements publics financée ou subventionnée pour une part importante par l'Etat, **1 % du coût total de l'immeuble doivent être affectés à l'acquisition d'œuvres artistiques à intégrer dans l'édifice**. Le montant à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques ne peut cependant pas dépasser la somme de 500.000 € par édifice.

Un concours d'idées est lancé dans les cas où une loi spéciale doit être votée pour la réalisation de l'édifice. Le seuil au-dessus duquel toute réalisation au profit de l'Etat d'un projet d'infrastructure ou d'un bâtiment doit être autorisé par une loi est de 40.000.000 EUR.

Ce concours d'idées a pour objet soit de dégager un concept artistique d'ensemble pour un immeuble à réaliser, soit de dégager des projets artistiques pour différents lieux de l'immeuble.

Une commission spécialisée, la **commission de l'aménagement artistique**, conseille le maître de l'ouvrage sur la confection des dossiers à soumettre aux intéressés. Il est fait appel à projets dans au moins trois journaux de la presse nationale et internationale où est expliqué l'objet du concours et le contenu du dossier à soumettre.

Les projets sont transmis à la commission qui est appelée à les analyser, à retenir un ou plusieurs projets, à motiver son ou ses choix et à proposer des adaptations à apporter éventuellement aux projets retenus. Le **Président** de la commission transmet les résultats à l'autorité en charge de la réalisation de l'immeuble ainsi qu'aux ministres.

La commission est composée comme suit:

- deux représentants effectifs et un représentant suppléant du ministre ayant la Culture dans ses attributions;
- un représentant effectif et un représentant suppléant de l'administration des Bâtiments publics;
- un représentant de l'autorité en charge de la réalisation de l'immeuble;
- un à trois experts en arts plastiques ou en aménagement d'espaces;
- l'architecte en charge de la réalisation de l'immeuble ou, si plusieurs architectes sont en charge du projet, la personne désignée comme représentant ces architectes;
- un représentant de l'utilisateur de l'immeuble en cause.

Au cas où l'édifice est réalisé par une commune ou un établissement public, un représentant effectif du ministre ayant la Culture dans ses attributions est remplacé par un représentant de la commune ou de l'établissement public concerné.

Président : Kevin MUHLEN

Table ronde
« Comment intégrer l'art au construit et à l'espace public »

Avec qui parlons-nous?

Michel PETIT, Architecte indépendant

Florence HOFFMANN, Artiste indépendante, GT AAPL Art public

Sam TANSON, Ministre de la Culture

Martine SCHMITT, Architecte ABP, membre de la Commission de l'aménagement artistique

Jeannot BEI, Maître d'ouvrage privé

1^{ère} question

Quelle est votre meilleure, voire pire expérience en relation avec l'art

- **dans un bâtiment**
- **dans l'espace public**
- **...**

2^{ème} question

Quelles sont vos aspirations quant aux résultats de la présente table ronde ?

3^{ème} question

Quels freins éventuels voyez-vous ?

Et les solutions y afférentes...

4^{ème} question

Quelles opportunités voyez-vous ?

Quels sont les bénéfices?

5^{ème} question

L'art dans la construction et l'espace public:

un luxe ou une nécessité pour un vivre ensemble de qualité ?

Questions / Réponses

Conclusion

**Marc HOSTERT, Président du Cercle Artistique
de Luxembourg (CAL)**

Merci pour votre attention.